



Déclaration liminaire SUD éducation Paris

CSA DU 5 décembre 2023

Nous voici donc en décembre. Les températures extérieures oscillent autour de 0, et plus de 2000 enfants vivent à la rue en France. A Paris, ce sont au moins 400 écoliers qui vivent dehors. 400 ! Ces élèves manquent de tout, et ils devraient apprendre, suivre la classe, comme tous les autres élèves : mais il n'est pas possible d'apprendre, d'être élève lorsqu'on a faim, froid, peur. Ces situations dans nos classes nous atteignent toutes et tous. Nous n'évoquons pas seulement le fait que cela influe sur l'enseignement-apprentissage, dans un contexte de défaut criant de psychologues, de médecins, d'infirmier·ières et d'assistant·es sociaux·ales scolaires, et donc sur les conditions de travail.

Face aux carences de l'institution et au manque de personnel médico-social, il ne reste trop souvent que la solidarité des équipes pédagogiques et des autres familles. La communauté éducative permet de faire face à l'impuissance et de trouver parfois une solution d'urgence, précaire, insuffisante mais qui pallie l'absence de réponse de l'Etat. Mais à quel prix ? Cela accentue l'épuisement professionnel éprouvé par beaucoup de nos collègues, et quand elles se multiplient, ce qui est actuellement le cas, ces situations peuvent aboutir à une forme de stress particulière, le stress vicariant. En tant que garant·es des droits des personnels, nous nous devons de vous alerter, vous qui êtes responsables de la santé des personnels qui sont sous votre autorité, de ce facteur de risque psycho-social qui ne peut être balayé par un "cela ne concerne pas l'école" ou "vous vous impliquez trop" asséné parfois à celles et ceux qui se mobilisent aux côtés de ces élèves et de leur famille.

SUD éducation Paris appelle donc le rectorat, avec l'ensemble des pouvoirs publics, à trouver une solution pour ces élèves, et soutient les personnels qui se mobilisent pour faire respecter les droits de tous les enfants à obtenir un toit. Par ailleurs, la misère sociale ne touche pas seulement nos élèves et leurs familles mais aussi certain.es agent-es. L'inflation a explosé depuis 1 an et demi, le prix des loyers est toujours indécent à Paris, nos salaires n'ont pas suivi : ainsi certains personnels peuvent se retrouver dans des situations très compliquées. Face à cela, une vigilance accrue et un accompagnement efficace des services du rectorat est nécessaire. A ce titre, les manquements en termes de versement des traitements ou primes à la date due sont d'autant plus scandaleux et indignes d'une fonction publique d'un pays dont le PIB se classe au 7ème rang dans le monde.

Autre point de vigilance : l'inclusion, actuellement en panne. Faute de moyens accordés à la scolarisation de tou.tes les élèves, l'école ne parvient pas à s'adapter aux besoins de celles et ceux qui

sont les plus fragiles. Pire encore, le manque de moyens génère une dégradation des conditions de travail des personnels mais surtout des discriminations et des inégalités pour les élèves dont le droit à l'éducation n'est pas garanti. Nous avons pu constater dans certains PIAL des élèves dont le suivi mutualisé amène à ce qu'un AESH suive 10 élèves : il n'y a pas d'inclusion satisfaisante possible dans ces conditions ! La création d'un statut de la Fonction publique pour les AESH, avec un temps plein à 24h, une formation ambitieuse et de réelles augmentations de salaires est un point fondamental pour le développement de l'école inclusive.

Rappelons que le ministère a décrété faire de la lutte contre le harcèlement scolaire une priorité. Au lieu de cela, les élèves ont eu un questionnaire mal construit, déconnecté du terrain et dont les élèves allophones ont été exclus faute d'avoir pris la peine de proposer des traductions. Le ministère, comme le rectorat de Paris, ne peut se limiter à cette mesure. Pour faire reculer le harcèlement scolaire, SUD éducation revendique la création de postes dans la médecine scolaire, de psychologues scolaires et d'assistant.es sociales, la création de tous les postes nécessaires pour réduire les effectifs par classe et renforcer les vies scolaires. La lutte contre le harcèlement nécessite également la mise en place de vraies formations à l'identification et la prise en charge des situations de harcèlement dans les écoles et les établissements scolaires, et ce sur le temps de travail. L'augmentation des formations hors temps de travail entraîne une charge de travail plus importante, et une organisation de la vie privée des enseignant.es plus compliquées. En effet, des enseignant.es submergé-es par leur travail ne sont parfois plus en mesure de voir la détresse de leurs élèves, ceci d'autant plus dans un contexte social qui favorise la multiplication de ces situations de détresse. Les personnels doivent être accompagnés et écoutés par l'institution pour accompagner au mieux les difficultés de leurs élèves. Or, trop souvent, des personnels qui sont en difficulté ne sont ni aidé-es ni protégé-es que ce soit au sein de leur établissement ou par le rectorat. Ainsi, quand le rectorat alerté des problématiques d'un enseignant ou d'une enseignante n'est pas capable de prendre en main la situation en accompagnant et en écoutant l'enseignant, c'est que l'institution a échoué et n'est plus capable de protéger ni ses personnels, ni ses élèves.

A cet effet, SUD éducation Paris souhaite rappeler au rectorat le devoir de protection de ses personnels. Cette protection peut passer par une demande de protection fonctionnelle, à laquelle il faut que le rectorat réponde, ce que trop souvent il ne fait pas. Mais aussi en employant tous les moyens pour protéger et écouter les personnels. Nous souhaitons à nouveau vous alerter sur le cas de notre collègue, Mme X, enseignante, suspendue depuis le 13 novembre dernier. Mme X n'a à aucun moment été écoutée, ni par son chef d'établissement, ni par le rectorat. Une machine infernale s'est mise en place : rapport rapide du chef d'établissement suite à des accusations qu'elle nie, concomitant avec un signalement prévu par l'article 40, sans que Mme X n'ait à aucun moment été entendue par le chef d'établissement. Deux semaines après ce rapport, notre collègue est convoquée par le rectorat afin de lui remettre son arrêté de suspension. Elle ne sera pas non plus écoutée et on lui dira d'envoyer ses documents de défense par mail. Comment est-il possible de suspendre une enseignante sans qu'à aucun moment sa version ne soit entendue ? Comment est-il possible que parmi toutes les démarches de résolution de problèmes qu'elle a entamé dans son établissement aucune n'ait aboutie ? Comment est-il possible qu'avant la remise de son arrêté de suspension, ses collègues aient été informé de sa suspension ? Comment est-il possible que le commentaire du rectorat accompagnant la remontée de

son RSST à la F3SCT soit "Mesure disciplinaire contre Mme X entre parenthèses mise à pied" alors qu'il n'y a pas de mesure disciplinaire à son encontre ? Comment Mme X peut-elle assurer sa défense quand elle n'a aucune possibilité de contacter ses élèves, tandis que le chef d'établissement continue à convoquer des élèves, lui qui avait pourtant refusé de recevoir sa version en assurant que si contradictoire il devait y avoir, ce ne serait pas avec lui puisqu'il ne serait pas preneur de décisions ? Comment se fait-il que Mme X soit suspendue depuis 3 semaines et que le rectorat ne l'ait toujours pas contactée pour la recevoir et entendre sa version ? La situation de cette enseignante est révélatrice de la manière dont le personnel de l'académie est traité. Il est encore temps de ne pas en faire un symbole et de mettre fin à sa suspension afin de rétablir un traitement juste et équitable dans cette affaire.

Nous souhaitons une école ambitieuse, qui tienne compte des différences de nos élèves et les accompagne au mieux pour les faire progresser, quel que soit leur milieu social, leur genre, leur origine, leur handicap. Mais le ministre Gabriel Attal ne voit pas l'école comme ça : le renforcement des "Savoirs fondamentaux", dans les pas de Blanquer, et la mise en œuvre de groupes de niveau en maths et en français au collège va creuser les écarts d'apprentissage entre celles et ceux qui auront un cursus complet et les autres qui auront un cursus réduit aux " savoirs fondamentaux ". L'accompagnement des élèves ne doit pas se faire par de la ségrégation mais bien par un accompagnement humain renforcé, par la baisse du nombre d'élèves par classe, la multiplication des groupes à effectifs réduits hors groupe de niveau et le maintien du collège unique pour que tous les élèves suivent les mêmes enseignements. De même en lycée professionnel : la réforme induit la perte de 203 heures d'enseignement sur les trois ans du bac pro, l'équivalent de 7 semaines d'enseignement. Pour le ministre, le « choc des savoirs » en lycée pro s'illustrerait donc par moins d'école et plus d'entreprise. Ce n'est ni l'intérêt des élèves ni celui des personnels qui conduit cette réforme. En effet, une telle réforme conduira à un accroissement du décrochage scolaire, de résultats en baisse aux examens et d'une dégradation sans précédent des conditions de travail des personnels. Elle prévoit également un enseignement à deux vitesses quand celles et ceux en stage seront privé-es de période de révision, destinée aux élèves de la même classe mais qui auront décidé de poursuivre dans le supérieur. SUD éducation revendique un lycée professionnel de qualité qui, associant enseignement professionnel et enseignement général, apporte aux élèves autonomie et esprit critique. Nous serons dans la rue le 12 décembre pour exiger l'abandon de la réforme.

SUD éducation Paris s'inquiète également de la mise en œuvre à marche forcée du stage de 2GT : il pose des difficultés en termes d'organisation des établissements et de l'année scolaire. À ce stade, aucune précision n'est apportée sur l'encadrement des stages. Rien n'est prévu en amont, en termes de préparation, ni en aval, en termes de restitution. La charge de travail risque de se répercuter sur les professeur·es principaux·ales de 2de GT, qui ont déjà une charge de travail liée à l'orientation largement aggravée par la réforme du LGT et le démantèlement du service public d'éducation. C'est en effet au mois de juin qu'ils et elles doivent participer aux commissions d'appel sur l'orientation et faire le lien avec les parents après les décisions des conseils de classe.

Enfin, la dispense de stages pour les élèves qui auraient fait le séjour de cohésion du SNU dans le cadre des "classes engagées" est inacceptable. Il s'agit ni plus ni moins d'un chantage destiné à favoriser la mise en œuvre du SNU. C'est de fait une remise en cause de son caractère non obligatoire. Et une porte d'entrée de l'armée à l'école : le SNU a été mis en place pour créer un vivier de recrutement pour l'armée. Mais l'armée ne s'en tient pas là. L'entrisme de l'armée dans l'école se multiplie avec des dispositifs pour tous les âges : remise du livret "Ma première cérémonie militaire" à tous les élèves de CM2, classe de défense et de sécurité globales, classes et lycées engagés, le prix Louis Quinot de l'IHEDN qui contribue "au rayonnement de l'esprit de défense", le challenge cybersécurité au lycée, co-organisé par la DGESCO et le Commandement de la cyberdéfense ou encore classes engagées permettant à une classe de participer à un séjour SNU. Ainsi l'armée s'installe à l'école afin de recruter. Préparer les guerres de demain est-ce à cela que doit servir l'école ?